

# La démographie des médecins généralistes dans le Nord



## Un diagnostic partagé

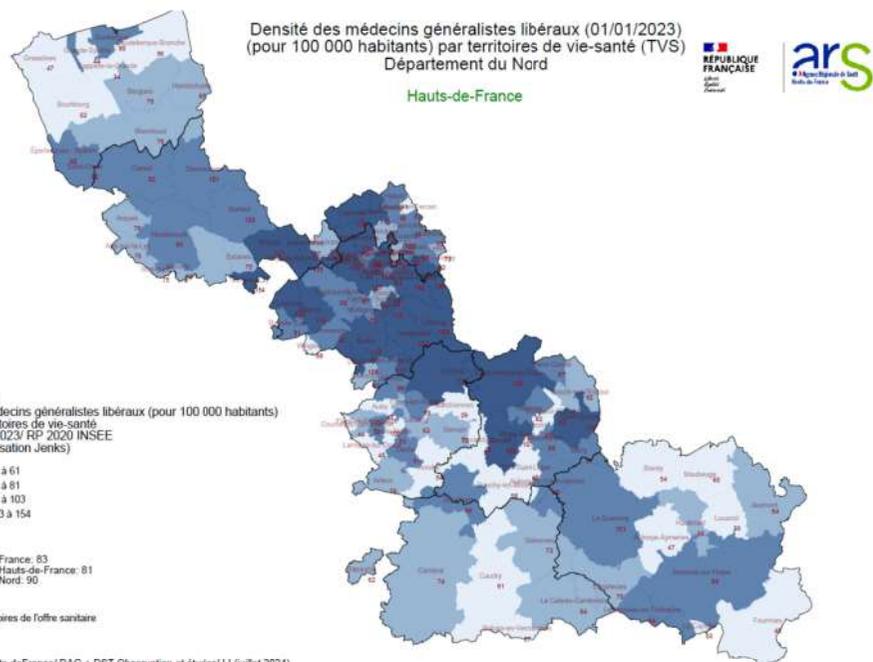
- La démographie des médecins est en baisse continue depuis 10 ans.
- Cela va continuer en raison des départs en retraite non compensés par les installations de jeunes médecins.
- La densité médicale dans le département est supérieure à la moyenne régionale et nationale.
- Mais il existe des fortes disparités au sein du département.

En 2023, le département du Nord comptait 2 754 médecins

### Densité pour 100 000 habitants



### Évolution de la densité



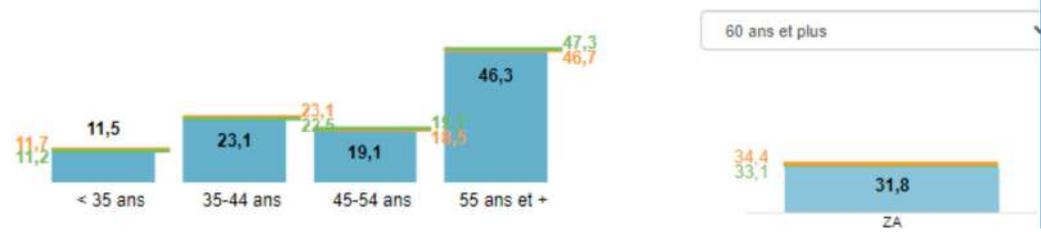
### Répartition par âge

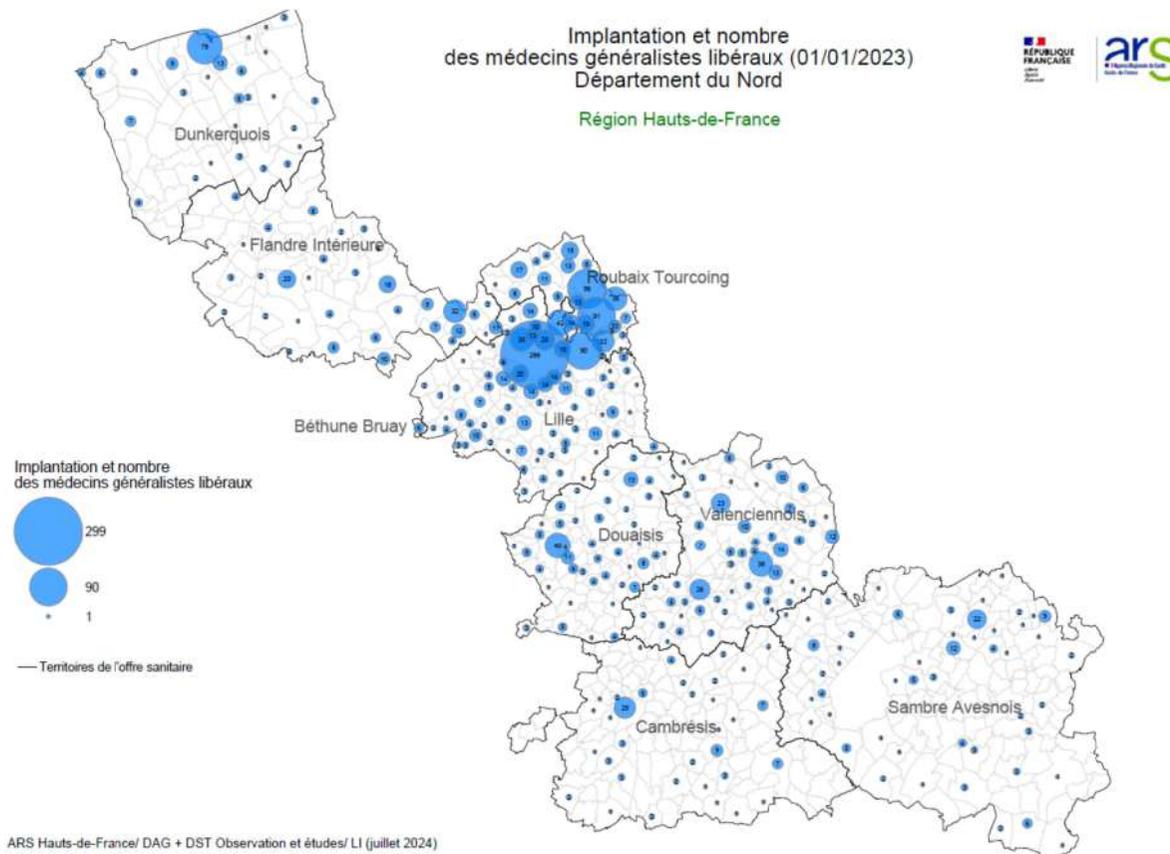
Nombre de médecins généralistes



Drees / Atip-Santé - RPPS - Exploitation OR2S

Part (en %)





- Une baisse continue de la présence médicale sur l'ensemble du département : 2 915 médecins en 2013, 2 754 en 2023, soit une baisse de 6 %.
- Trajectoire qui va se poursuivre dans les années à venir en raison de la pyramide des âges : 46 % des médecins ont plus de 55 ans ; 32 % ont plus de 60 ans.

## Les leviers d'action

- Augmenter le nombre de médecins en formation.
- Encourager les jeunes à exercer dans les territoires fragiles.
- Soutenir l'installation.
- Libérer du temps médical.
- Mieux organiser les soins non programmés.

## Augmenter le nombre de médecins en formation

- Augmenter les effectifs de médecins : la fin du numerus clausus

Dans la région, 759 étudiants en médecine en 2016 / 1 004 en 2023 soit + 32%.

- Préparer la 4ème année d'internat de médecine générale : + 220 internes de médecine générale

- Augmenter les effectifs d'infirmiers : accord Etat-région / Ségur

Dans la région, 360 places supplémentaires ont été créées entre 2019 et 2023 (soit +10%).

## Encourager les jeunes à exercer dans les territoires fragiles

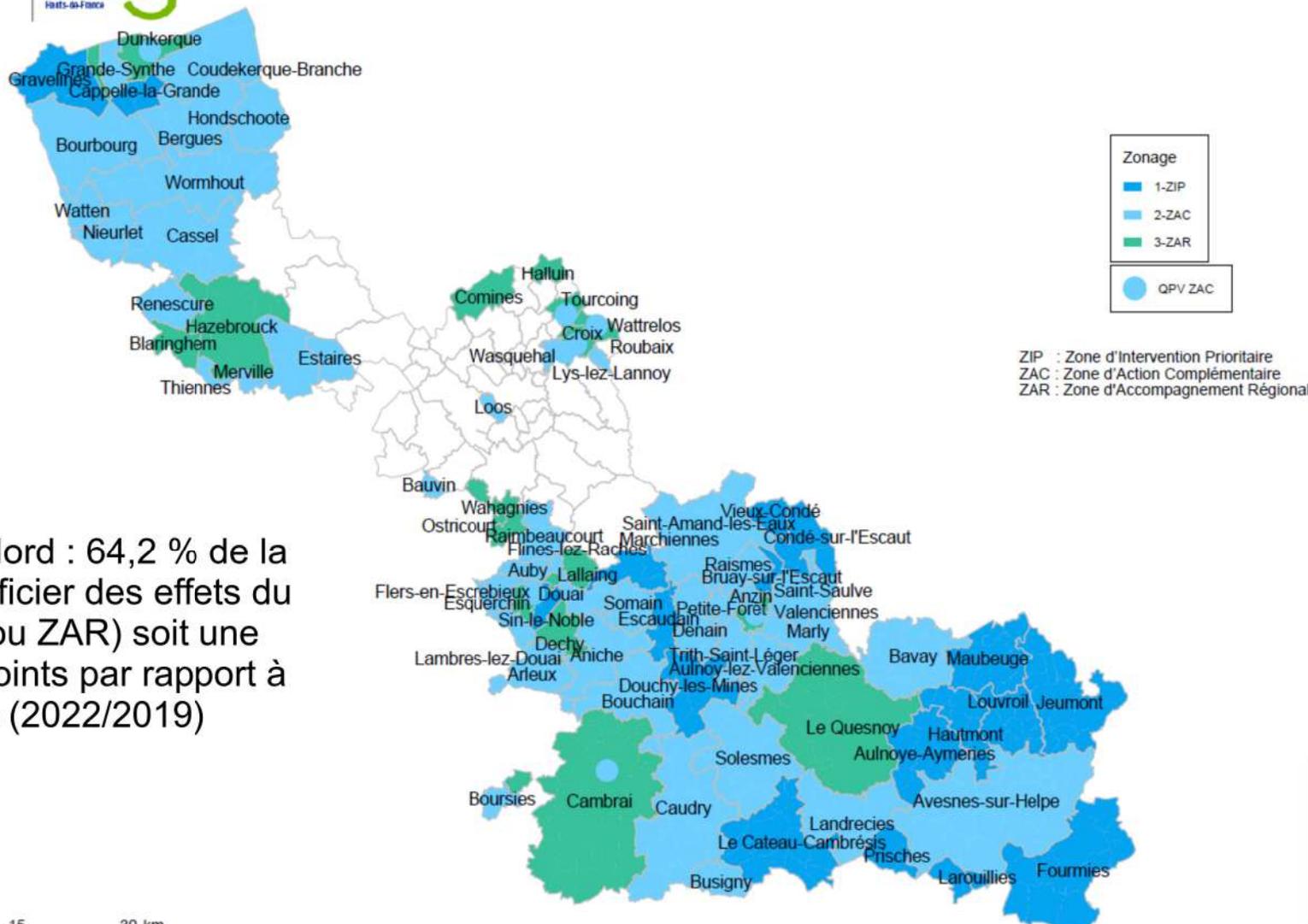
- Développer les cordées de la réussite : exemple du lycée Pierre-Forest de Maubeuge
- Soutenir la création de nouveaux lieux de stage / renforcer le nombre de maîtres de stage (MSU)

Dans le département, 291 MSU étaient agréés en juin 2024 contre 269 en 2021, soit +8 %

- Soutenir financièrement les médecins devenant MSU
  - Honoraires pédagogiques à raison de 600 euros par mois pour un interne de niveau 1 ou 2, et 300 euros pour un externe (somme partagée entre les différents MSU d'une même maquette de stage). Ils sont versés une fois par an par l'université.
  - Pour les médecins libéraux, valorisation par le forfait structure de 350€/an.

# Soutenir l'installation dans les territoires fragiles

## Zonage 2022 médecins généralistes département du Nord



Le département du Nord : 64,2 % de la population peut bénéficier des effets du zonage (ZIP, ZAC ou ZAR) soit une évolution de +24,2 points par rapport à l'ancien zonage (2022/2019)

## Soutenir l'installation dans les territoires fragiles

- **Une gradation des aides selon les différents types de zone**
  - ZIP : Zone intervention prioritaire >> pour les zones les plus en tension, une installation ou un exercice dans ces zones donnent accès à des aides versées par l'Assurance Maladie ;
  - ZAC : Zone d'action complémentaire >> pour les zones où la tension démographique est importante, une installation ou un exercice dans ces zones donnent accès à des aides versées par l'ARS ;
  - ZAR : Zone d'action régionale >> équivalente aux ZAC mais définies par la région sur des critères régionaux – spécificité Hauts-de-France.

Une actualisation du zonage médecins à venir en 2025

- **Pour quelle utilité ?**

Ces dispositifs permettent de stabiliser un projet d'installation mais ne sont pas à elles déterminantes.

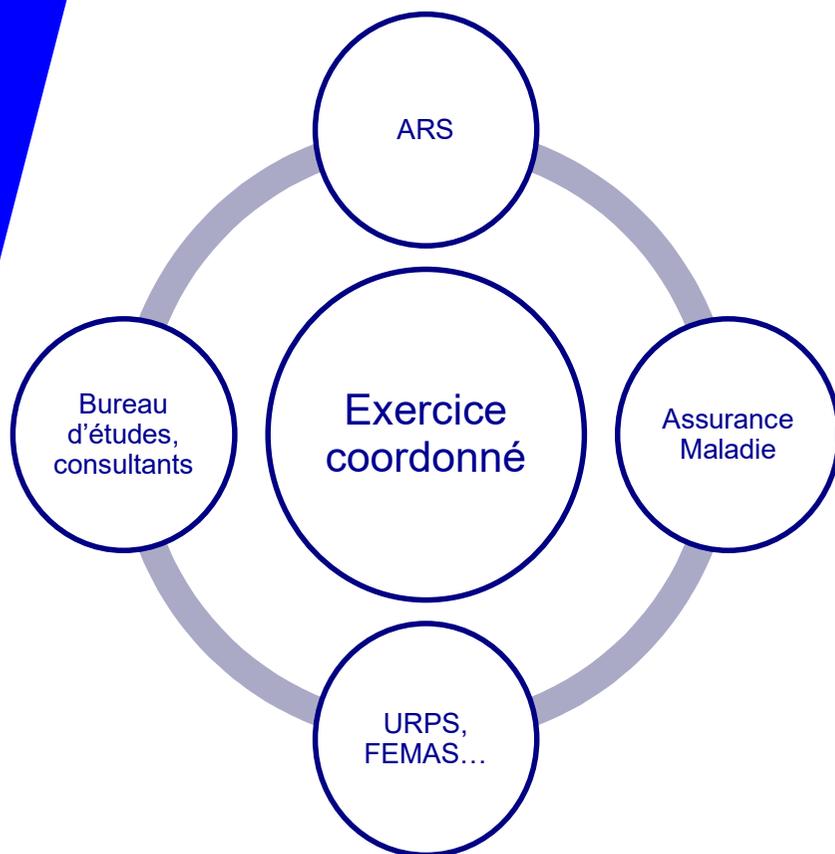
## Soutenir l'installation dans les territoires fragiles

	<b>ZIP (Assurance Maladie)</b>	<b>ZAC ou ZAR (ARS)</b>
Aides pour s'installer	Jusqu'à 50 000 €	20 à 30 000 €
Aides pour se maintenir si intégration dans un exercice coordonné	5 000 € par an pendant 3 ans + bonus si MSU (+300€) + bonus si activité en hôpital de proximité (+1250€/an)	5 000 € par an pendant 3 ans
Aides pour consultations secondaires	+25 % pour les actes réalisés + frais de transport) pendant 3 ans	
Aides pour inciter les retraités à rester et à accueillir un nouveau	+10 % actes pendant 3 ans	

A compter de 2026, la nouvelle convention médicale changera les aides attribuées en ZIP en les intégrant au forfait médecin traitant

## Soutenir l'installation dans les territoires fragiles

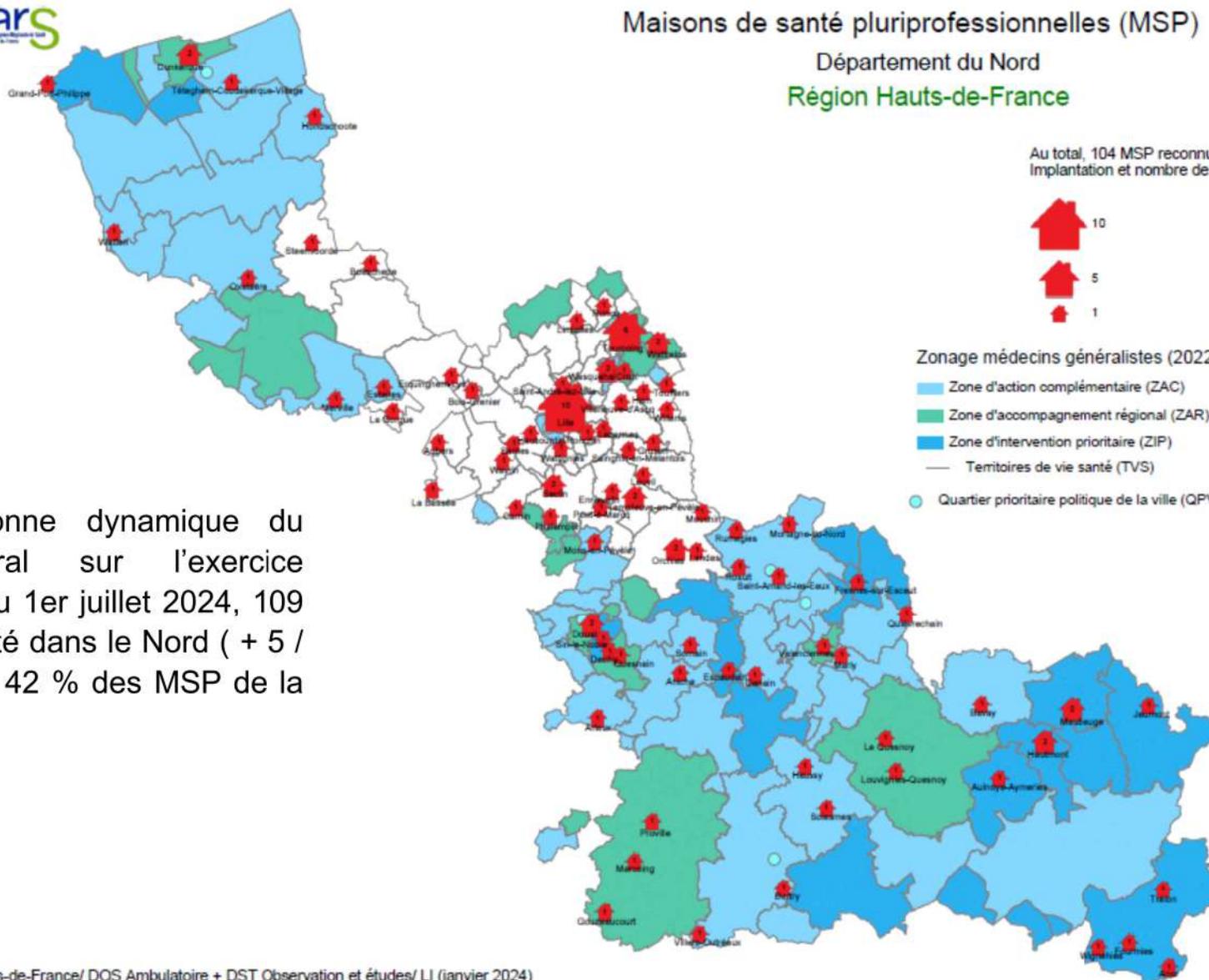
- **Les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)** où exercent les professionnels de façon coordonnée (a minima 2 médecins généralistes et 1 paramédical) sont des facteurs d'attractivité pour les professionnels et futurs professionnels de santé et améliorent la qualité du service rendu à la population, notamment grâce à une meilleure continuité des soins.  
**109 MSP au 1er juillet 2024 dans le Nord soit 42 % des MSP de la région.**
- **Les centres de santé (CDS) sont des structures d'exercice collectif (mono-professionnelles ou pluri-professionnelles)**, qui offrent la possibilité aux professionnels de santé d'être salariés. Les CDS peuvent également mettre en œuvre des actions de santé publique, de prévention et d'éducation pour la santé.  
**115 CDS (toute typologie) dans le Nord au 1er juillet 2024 soit 45 % des CDS de la région.**
- **Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)** permettent de mieux fédérer les acteurs de santé sur un même bassin de population en proposant une réponse coordonnée – notamment entre la ville et l'hôpital – aux besoins de santé de la population. Elles permettent notamment de répondre à la prise en charge des soins non programmés et au développement d'action de promotion de la santé.  
**Près de 96,7% du département couvert ou en voie de l'être au 1er juillet 2024.**



Accompagnement multi-partenarial au service des projets des professionnels et pour le fonctionnement de la structure d'exercice coordonné :

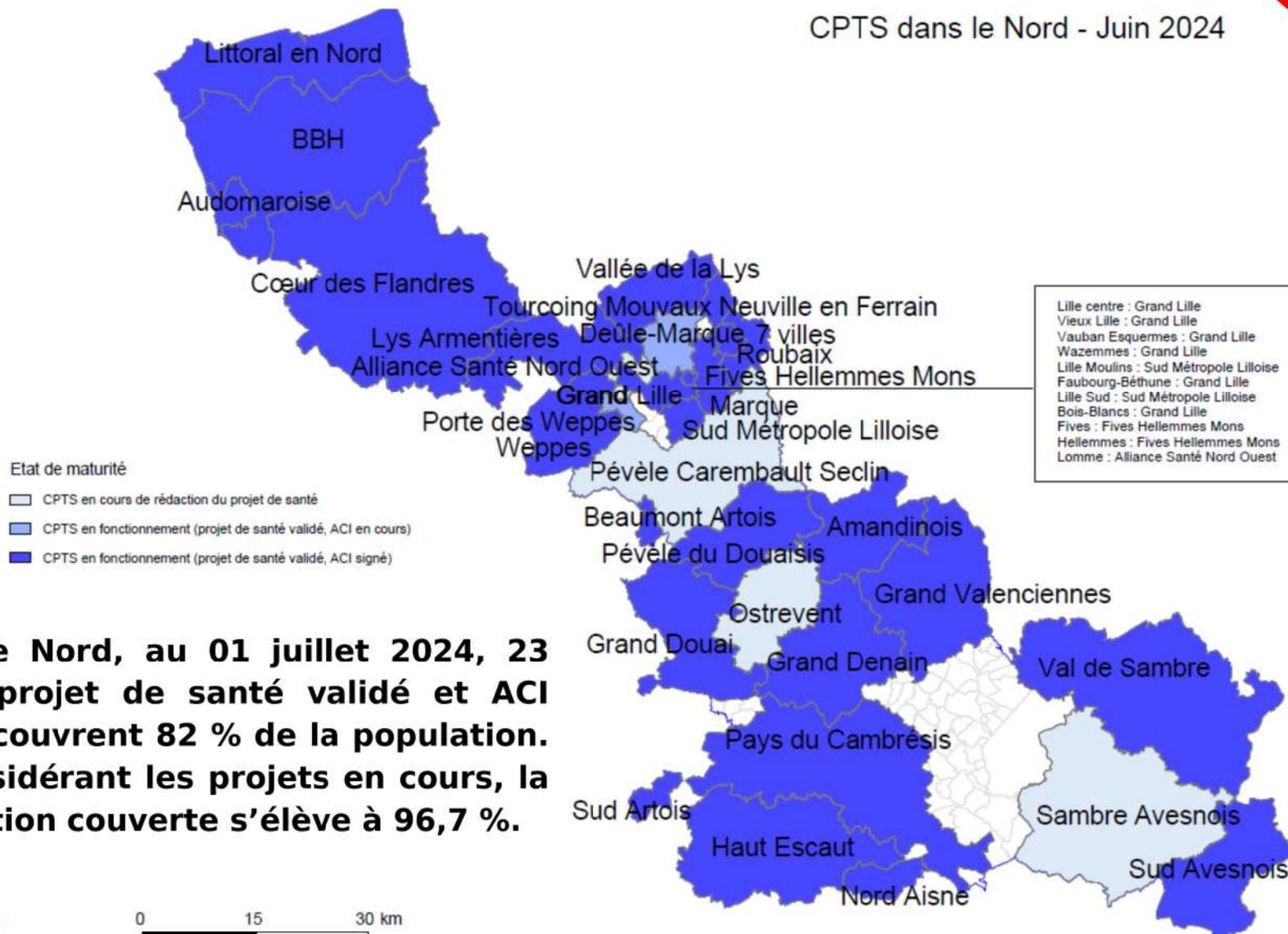
- Aide au diagnostic territorial
- Etude de faisabilité
- Aide à l'ingénierie (formalisation projet)
- Expertise juridique
- Accompagnement des coordonnateurs
- Communication
- Soutien financier

## Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) Département du Nord Région Hauts-de-France



Une très bonne dynamique du monde libéral sur l'exercice coordonné : au 1er juillet 2024, 109 MSP en activité dans le Nord (+ 5 / 30.01.24) soit 42 % des MSP de la région (262)

## CPTS dans le Nord - Juin 2024



**Dans le Nord, au 01 juillet 2024, 23 CPTS (projet de santé validé et ACI signé) couvrent 82 % de la population. En considérant les projets en cours, la population couverte s'élève à 96,7 %.**

0 15 30 km

# Libérer du temps médical

- Développer les assistants médicaux
  - Pour préparer la consultation, constituer les dossiers, coordination avec d'autres acteurs du parcours patient.
  - 178 assistants médicaux dans le département (au 01/04).
- Déployer les infirmières de pratique avancée.
  - Pour prendre en charge des patients en complément du médecin, avec une capacité de prescription d'examens et de traitements.
  - 62 IPA inscrits à l'ordre infirmier.
- Actes délégués à d'autres professionnels de santé (sans ordonnance médicale)
  - Vaccination - sage-femme, pharmacien, infirmier
  - Prise en charge des cystites – pharmacien, infirmier
  - Prise en charge des angines – pharmacien, infirmier
  - Premiers soins de rééducation – masseur-kinésithérapeute (Nord département expérimentateur accès direct)
  - Renouvellement des lunettes – opticien/orthoptiste
  - Renouvellement des semelles orthopédiques/prise en charge pied diabétique/prise en charge des verrues plantaire - pédicure/podologue
  - Réalisation des certificats de décès

## Mieux organiser les soins non programmés

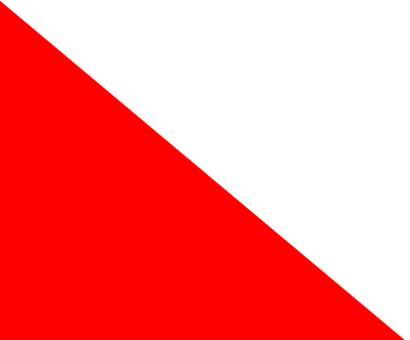
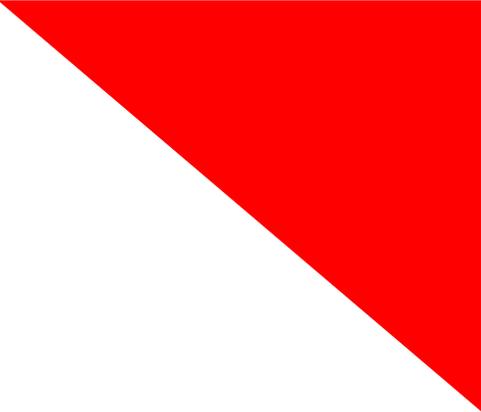
- Déploiement du Service d'Accès aux Soins (SAS)

Depuis 2021 dans le Nord  
8h-20h en semaine et le samedi matin

- Dispositif de gestion des soins non programmés par les CPTS

Les CPTS ont pour mission de mettre en place une réponse à la population de leurs territoires pour toutes demandes de soins, en particuliers les soins non programmés

**Annexes**



## Que faire quand un concitoyen demande à chercher un médecin traitant ?

- L'orienter vers la maison de santé ou le centre de santé de sa commune ou d'une commune voisine.
- L'orienter vers la CPTS de son territoire si celle-ci a mise en place une action d'orientation des patients sans médecin traitant (un temps d'échange avec la coordinatrice ou la présidence de la CPTS en amont est nécessaire).
- L'orienter vers le médiateur de l'Assurance Maladie.

site ameli.fr : "Comment saisir le médiateur ?"

## Sur 3 médecins de ma commune, 2 partent à la retraite à brève échéance, que puis-je faire ?

Les rencontrer et voir avec eux les solutions qui peuvent être mises en place :

- Sont-ils maîtres de stage ? L'accueil des internes et des étudiants en médecine facilitent la reconnaissance du territoire par les jeunes médecins ... et même pour 3 à 4 années restantes d'exercice, cela peut être bénéfique ;
- Ont-ils intégré un exercice coordonné ? Une équipe de soins primaires ? Une CPTS ? Souhaitent-ils se lancer dans l'initiative d'un projet ? ... si oui, vous pouvez contacter votre interlocuteur de l'ARS ou la CPAM qui verra avec vous le panel de solutions possibles.
- Ont-ils connaissance des possibilités de poursuite d'exercice en cumul emploi-retraite ? En continuant à exercer à temps partiel, cela peut permettre la transition avec un jeune médecin qui ne souhaite pas s'installer seul au départ, cela permet de lancer l'initiative d'une maison de santé ... des aides financières sont possibles par l'ARS et la CPAM.

## **Comment soutenir les futurs médecins dès le stade de leurs études ? Quelques exemples d'initiatives locales:**

- Faire connaître les métiers de ma santé : forum, etc.
- Bourses des collectivités territoriales,
- ...

## **Comment favoriser l'accueil des stagiaires ? Quelques exemples d'initiatives locales :**

- Stage de découverte du territoire,
- Internat,
- Mise à disposition d'un logement,
- Indemnité de logement et de déplacement...

## Comment inciter les médecins à venir s'installer dans mon territoire en sus des aides de l'ARS et de l'Assurance maladie ? Quelques exemples d'initiatives locales :

- Présentation du territoire, journées itinérantes dans les lieux de vie,
- Places de crèche,
- Accompagnement pour trouver un logement,
- Aide à l'emploi pour le conjoint,
- Contribution des collectivités au frais d'investissement ou de fonctionnement des locaux professionnels,
- ...

## Quel leviers des collectivités pour libérer du temps médical ? Quelques exemples d'initiatives locales :

- Soutien logistique notamment pour les plans, permis de construire 1MSP,
- Accompagnement à l'adaptation des locaux afin d'accueillir des assistants médicaux / aide pour trouver de nouveaux locaux
- Communication auprès des habitants/ associations sur les certificats médicaux non pertinents : clubs sportifs, cantine scolaire, crèches...,
- Communication sur les compétences des autres professionnels de santé non médicaux
- ...